

Bilan après les élections Prodigious de mars 2022

Où en sommes-nous ?



Où est passé le délégué syndical CFDT de Prodigious ?

En mars 2022, la CFDT remporte les élections, le délégué syndical, également secrétaire du CSE sortant, reprend les mêmes attributions.

Même si les attentes sont grandes, l'information en matière de négociation syndicale est inexistante. Depuis maintenant 5 ans, aucune communication sur les Négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les rémunérations, le temps de travail.

Ont-elles seulement eu lieu ?

- Avec une inflation jamais atteinte depuis 1985, l'augmentation des salaires devrait être à l'ordre du jour. Ces négociations ont d'ailleurs un caractère obligatoire. La négociation prévoit la remise d'informations complètes en matière de rémunération, de comparaison homme-femme, de temps de travail, tout statut confondu. Une mine de renseignements pour combattre les inégalités.

En l'état actuel, les augmentations sont exclusivement individuelles, « au mérite ». **Elles génèrent des inégalités, de la concurrence malsaine et des abus de pouvoir.**

- Les primes de « participation » et d'« intéressement » ne sont que des écrans de fumée destinés à faire accepter

des augmentations de salaires individuelles en dessous de l'inflation, et qui affaiblissent le système de protection sociale par absence de cotisations versées aux caisses solidaires.

Depuis la signature de l'accord groupe Télétravail, en novembre 2022, les dépenses liées au travail à domicile sont désormais assumées, en grande partie, par le salarié et pas par l'employeur. Un nouveau coup porté au salaire.

Constatant l'absence de tout procès-verbal ou la trace de négociation, ce qui constitue une infraction. Info'Com-CGT a cherché à en savoir davantage auprès de la direction.

- Le 25 novembre 2022, un courrier de demande des documents justifiants de négociation annuelle depuis 4 ans était adressé à la direction, puisqu'aucun document légal n'a été déposé auprès de la direction du Travail.

Aucune réponse depuis. Curieuse manière de traiter une section syndicale qui fait une demande bien légitime.

- Le 20 juin 2023, Info'Com-CGT a envoyé un courriel à Mme Decouzon (DRH Groupe) pour lui faire part du courrier envoyé en novembre relatif à la NAO à Prodigious, demeuré sans réponse de la direction et du service des Ressources Humaines.

Aucune réponse depuis.

1



Le CSE, un lieu de contre-pouvoir ou l'annexe de la direction ?

Depuis le déménagement à Gambetta, l'ancien CSE n'était pas intervenu à faire régulariser les atteintes au droit syndical, cette défense a été portée exclusivement par Info'Com-CGT.

Ce nouveau CSE avait, entre autres, pour mission de faire respecter les droits syndicaux, nous attendions donc beaucoup sur ce sujet.

Info'Com-CGT a fini par obtenir l'accès à l'intranet pour tous les syndicats, après plusieurs courriers puis une mise en demeure.

Pour les panneaux syndicaux, il a fallu de nombreux courriers, et la saisie de l'inspection du travail par Info'com-CGT.

L'inspectrice a confirmé que les pseudos panneaux n'étaient pas conformes. Sans réaction de la direction nous avons adressé une mise en demeure. De nouveaux panneaux plus conformes ont été installés, mais l'emplacement choisi par la direction est à l'écart des lieux de travail. Peu de salariés-e-s en connaissent l'existence.

L'emplacement aurait dû faire aussi l'objet d'un accord entre les organisations syndicales et l'employeur.

Pourquoi le délégué syndical ne le réclame pas ?

Depuis, les tentatives auprès de la direction et du CSE, pour obtenir un lieu approprié sont restées sans réponse. Le secrétaire CSE, lui-même délégué syndical, a refusé de porter l'affaire au CSE en répondant à la représentante CGT : « **il y a des endroits pour l'affichage près du bureau syndical. S'il ne te convient pas, à toi de saisir les tribunaux ou autres.** »

Faut-il leur rappeler que la démocratie au sein d'une entreprise commence par le respect des droits syndicaux (**déclaration des droits de l'homme, préambule de la constitution**). Il y a pourtant beaucoup à communiquer aux collègues, réorganisation du service Print, suppression des horaires décalés, baisse de la participation, accords groupe...

En matière de communication depuis le télétravail, Info'Com-CGT a aussi porté seul la demande de moyens de communication adaptés lors des élections, et ce sans soutien des autres organisations syndicales (CFDT et ancien DS FO de Re : sources).

Info'Com-CGT milite depuis plusieurs mois pour un accord groupe qui mettrait à jour les moyens de communiquer et serait plus en phase avec les attentes des salarié.e.s.

- La direction du groupe nous a enfin entendus, la négociation pour un accord groupe a commencé le 14 mars 2023. Mais la direction y voit l'opportunité pour contraindre notre liberté d'expression plus que la loi le prévoit.

- Publicis et des dirigeants-e-s sont absolument opposés à notre demande à pouvoir informer et communiquer par mail, au plus près des collègues.

- Le droit à informer à Publicis est une bataille quotidienne.

Les PV du CSE n'ont d'intérêt que s'ils parviennent à rendre compte des enjeux pour les salarié-e.s, s'il consiste à reprendre les informations de la direction, ils perdent leur utilité.

- Le CSE n'a pas vocation à être une chambre d'enregistrement du service communication RH. Il est bon de rappeler qu'il a été créé pour participer à la gestion de l'entreprise au lendemain de la collaboration du patronat français. Les missions des élu-e.s CSE consistent à analyser les impacts des choix de la direction sur les conditions de travail, à demander des garanties, à veiller aux intérêts et à la sécurité des collègues.

- Les PV CSE sont reçus trop tardivement par les salarié.e.s, souvent deux mois après la réunion, ou sont envoyés après plusieurs demandes de la représentante CGT. Sachez pourtant que les membres du CSE peuvent établir et diffuser un compte rendu de la réunion avant l'adoption du PV pour informer rapidement les salarié.e.s. L'employeur ne peut s'opposer à cet affichage (jurisprudence de la Cour de cassation n° 79-14. 628). Le délégué syndical peut aussi afficher sur son panneau une communication syndicale sur les réunions CSE, ce qui n'a jamais été fait par le syndicat en place, contrairement à Info'Com-CGT quand le syndicat avait des élu.es.

Pour Info'Com-CGT, il n'est pas acceptable qu'il y ait une inégalité de traitement d'accès à l'information entre salarié.e.s. Certain.e.s sont informé.e.s dès la fin de la réunion CSE, d'autres doivent attendre plusieurs semaines.

Des sujets brûlants pour ce début de mandat CSE

Si le PV paraît insipide et anachronique, son contenu laisse toujours apparaître des enjeux importants.

Exemples: la mise en place du contrôle des télétravailleuse.s, la délocalisation de la charge de travail à l'étranger, l'automatisation, des RTT imposés depuis le confinement, la dénonciation de l'usage des tickets-restaurants, des problèmes de décisions entre Prodigious et le groupe à l'internationale, le changement d'horaires du Print, passage de 35h00 à 37h00 sans compensation de salaire et la perte des tickets-restaurants, effectif qui chute depuis plusieurs mois, dégradation de l'ambiance dans tous les services, situation financière inquiétante etc... Tout cela a un impact négatif pour un grand nombre de salarié.e.s et pourtant pas la moindre réaction du CSE et du délégué syndical de Prodigious.

De plus, il est inacceptable que la représentante syndicale Info'Com-CGT ait dû envoyer une mise en demeure au secrétaire CSE (Fabrice Allouche) et au président du CSE (Frédéric Trézal-Mauroz) après de nombreux courriels pour pouvoir consulter le règlement intérieur du CSE de Prodigious.

Le RI du CSE assure la transparence des comptes du CSE vis-à-vis des salarié.e.s, il est indiqué la permanence au local ou en visio, comment et à quelle adresse, modalités de contact du référent harcèlement...

PETITE COMPARAISON DES DEUX SECTIONS SYNDICALES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Support communication	CFDT	Info'Com-CGT
Affichage Saint-Denis*	?	Salaires, NAO, accords, négociations, questions CE, élections...
Affichage Gambetta	Tract confédéral et affiche sur le tri des déchets.	Nouveaux tracts affichés régulièrement. Appels à la grève pendant la mobilisation contre la réforme des retraites avec les revendications particulières Publicis.
Site internet	Page généraliste de la fédération	Page dédiée à Prodigious et au groupe Publicis (CR négo groupe, tracts Prodigious...)
Tractage	?	Élections La Plaine, Clichy, accords Télétravail. Différents tracts Publicis et Prodigious.
Page facebook	?	Lion Rugissant

Syndicat majoritaire, syndicat fantôme

La CFDT prend souvent le parti de se comparer à la CGT, sur son tract électoral elle a jugé bon d'ajouter un dessin où la CGT est représentée par un bonhomme bougon et colérique alors que la CFDT, studieuse et dossier sous le bras s'en va en négociation avec la direction.

Cette image du syndicalisme CFDT Prodigious, travailleuse, studieuse, posée, *relevant d'une brève de comptoir patronale fake news, car depuis 15 ans le bilan de ces « négociations CFDT » est voisin de zéro.*

- Le délégué syndical ne manque pas de moyens pour effectuer ses missions (négociations, CSE...) de nombreuses heures de délégations (DS et élu CSE = 40h00).
- La CFDT Prodigious se soucie peu des moyens légaux pour informer les salarié.es (intranet pas mis à jour depuis 2021, panneaux, tracts...), c'est son choix mais elle devrait se préoccuper que ce droit ne soit pas altéré pour les autres organisations syndicales d'aujourd'hui et de demain :

Fermer les yeux sur le non-respect des obligations légales n'est pas rassurant pour l'avenir des droits des salarié.e.s.

Le cliché anti-CGT bien entretenu

L'image entretenue par la CFDT voudrait que la CGT adopte de principe une position en perpétuelle opposition à toutes négociations avec la direction. « C'est non ! » Quel simplisme !

À l'inverse, est-ce que l'absence de négociations chez Prodigious peut s'expliquer par le fait que la délégation syndicale est représentée par un membre de la direction de l'entreprise ?

Il faut espérer que ce mélange des genres n'explique pas le peu d'implication du mandat syndical.

À ce jour, les négociations chez Prodigious sont un mystère puisque personne ne peut dire ce qui est prévu et quel travail est mené.

Quelques infos sur les élections :**40 % d'abstention ;**

Le délégué syndical et secrétaire CSE en poste est très largement le dernier élu de sa liste avec 33 ratures et 20 votes blancs ;

Le mandat du délégué syndical est reconduit pour 4 ans ;

Depuis les ordonnances Macron, les élu.e.s suppléant.e.s ne pourront pas assister aux réunions, sauf en cas de remplacement d'un.e titulaire.

CARAMELS, BONBONS ET CHOCOLATS, L'ACTION SYNDICALE PENDANT 4 ANS ?

Si la CGT peut largement justifier de son action syndicale sans malgré tout parvenir à agrandir son équipe et gagner plus de voix, la CFDT a pris le parti de jouer sur les aspects les moins politiques en associant son image aux activités sociales et culturelles.

Achat de glaces, voyages, des actions très attrayantes pour les salarié.e.s mais sans rapport avec les missions syndicales de négociation et de préservation des intérêts économiques et de santé des salarié.e.s.

Pour finir, Info'Com-CGT tient à remercier les salarié.e.s qui lui avaient apporté leur soutien de différentes façons

lors des élections professionnelles du 8 au 11 mars 2022. Les votes ont été plus favorables à la CFDT qui a pourvu tous les sièges.

Sans candidat.e.s pour le collège cadres (357 salarié.e.s), Info'Com-CGT n'avait pas la possibilité d'être élu et d'obtenir 10% sur l'ensemble des collèges. Néanmoins, Info'Com-CGT a mandaté de nouveau sa représentante syndicale (4 h 00 de délégation) depuis août 2022.

À la différence du délégué syndical CFDT à Prodigious, une représentante de section syndicale n'a pas la possibilité de négocier, signer des accords entreprise, dont les NAO (négociation annuelle obligatoire).

Elle n'a pas la possibilité d'assister aux réunions CSE et de porter l'avis et les revendications des salarié.es.

Tous les accords et les actions du CSE à venir sont donc sous la seule responsabilité de la CFDT.

CONTACTEZ NOUS

news@infocomcgt.fr
01 43 31 80 49

